

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2015

Le vingt-quatre février deux mille quinze à vingt et une heure, le Conseil Municipal de Nuillé sur Vicoin s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Mickaël MARQUET, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 19 février 2015

Etaient présents : Albert ROGUET, Katia CLEMENT, Marc NICOLE et Francine DUPE, Adjoints,
Yannick COQUELIN, Sylvie RIBAUT, Stéphane DALIBARD, Christophe AVRANCHE, Séverine GAIGNOUX,
Séverine NAVINEL, Stéphanie ANGIN, Yoann PICHON, Hubert MEILLEUR, Virginie VIELLEPEAU.

Absent(s) excusé(s) :

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, secrétaire de Mairie
M. Albert ROGUET a été élu secrétaire de séance.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 27 JANVIER 2015

Le compte rendu de la séance du 27 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

II. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

DCM 2015-07

M NICOLE, Adjoint, présente la proposition établie par la commission finances (réunion du 10 février 2015) :

Société de pêche	500.00 €
Anciens combattants	115.00 €
Parents élèves Ecole	60.00 €
Club Bonne Humeur	300.00 €
Comité de Jumelage	150.00 €
Comité de Jumelage – « 20 ans jumelage »	228.00 €
Cyclo-Club	400.00 €
(sous réserve de continuité de l'association)	
Nuillé-Sport	1 500.00 €
Tennis de Table	450.00 €
Nuillé en Forme	400.00 €
Les Amis de l'église	0.00 €
Nuillé projets	250.00 € (*)
Tournesol	320.00 €
Comice Agricole	0.00 €
Jourdin Compétition	0.00 €
SPA	100.00 €
Sous total	4 773.00 €

Il précise que la commune prévoit sur le budget 2015 : l'acquisition d'une table de ping-pong au vu de la demande de l'association de Tennis de Table (700.00 €) ; la réhabilitation des vitraux de l'église (5 226.00 € TTC) avec une participation de l'association des Amis de l'église à hauteur d'un tiers et des subventions auprès de co financeurs subventionnant le patrimoine religieux public pour un second tiers.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide l'attribution des subventions.

VOTE : 15 pour - 0 contre - 0 abstention

(*) A. ROGUET, élu(es) concerné(es) n'a(ont) pas pris part à la délibération - Article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

III. MAINTENANCE LOGICIEL FAMILLE

DCM 2015-08

Le Maire, rappelle que depuis septembre 2014 le logiciel CONCERTO et l'espace Famille mis en place pour la gestion des inscriptions / annulations des services périscolaires et la facturation aux familles. Pour le bon fonctionnement de celui, une maintenance des logiciels est nécessaire :

- Arpège mobilité opus (4 unités) 240 € TTC – avenant ctt maintenance 1 an à partir du 1^{er} mars 2015
- Rolmre concerto opus (compta) 108 € TTC – avenant ctt maintenance 1 an à partir du 1^{er} mai 2015
- SEPA Concerto opus 108 € TTC – avenant ctt maintenance 1 an à partir du 1^{er} mai 2015

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise le Maire à viser les avenants aux conventions.

VOTE : 14 pour - 0 contre - 1 abstention



MAIRIE de NUILLÉ SUR VICOIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2015

IV. SALLE DES FETES – MISSION PARTIELLE DE MAITRISE D OEUVRE

DCM 2015-09

Le Maire expose les deux devis reçus relatifs à la mission partielle de maîtrise d'œuvre de la salle des fêtes :

- SARL Hacques Chaineau1 530.00 € TTC
Relevé sur place + réalisation d'une pré-étude chiffrée

- SARL Morin4 704.00 € TTC
Visite des lieux, relevés sur site, plans informatiques de l'état actuel 860.00 € HT
Analyse des besoins, réunions de travail avec la commission travaux, consultation des services extérieurs concernés 980.00 € HT
Présentation d'une esquisse accompagnée d'une première estimation des travaux et réunion de travail 800.00 € HT
Présentation d'une solution chiffrée pour la mise en conformité par rapport à la sécurité incendie et aux règles d'accessibilité, pour la rénovation thermique de la salle actuelle.
Etude comprenant des options de type réfection de la toiture, extension pour création d'une scène... et assistance pour le montage des dossiers de demande de subvention1 280.00 € HT
total HT3 920.00 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, retient l'offre de la SARL Morin et autorise le Maire à viser tous documents inhérents au dossier.

VOTE : 15 pour - 0 contre - 0 abstention

V. SUBVENTION DETR

DCM 2015-010

F DUPE, Adjointe, expose que dans le cadre de la réhabilitation de la salle des fêtes, la commune peut prétendre à un financement de l'état (DETR) à hauteur de 30 % plafonné à 50 000.00 € HT de travaux.

Le projet est estimé à 150 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, sollicite la subvention et autorise le Maire à viser tous documents inhérents au dossier.

VOTE : 15 pour - 0 contre - 0 abstention

VI. SUBVENTION DEPARTEMENTALE

DCM 2015-011

F DUPE, Adjointe, expose que dans le cadre de la réhabilitation de la salle des fêtes, la commune peut prétendre à un financement du Département (Equipements sportifs et socio éducatif) à hauteur de 15 % plafonné à 80 000 € HT de travaux.

Le projet est estimé à 150 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, sollicite la subvention et autorise le Maire à viser tous documents inhérents au dossier.

VOTE : 15 pour - 0 contre - 0 abstention

VII. SUBVENTION REGIONALE

F DUPE, Adjointe, expose que dans le cadre de la réhabilitation de la salle des fêtes, la commune ne peut pas prétendre à un financement de la Région (FEDER) au vu qu'il faut un minimum de 250 000 € HT de travaux.



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2015

VIII. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Y COQUELIN, conseiller délégué, donne lecture du bilan 2014 du dispositif « argent de poche » de Laval Agglomération. En 2014 sur la commune, 13 jeunes se sont inscrits pour 71 places, 15 interventions pour un coût de 1065.00 €.

- Permanence des élus (samedi de 10h à 12h) - (pour mémoire)
 - 7 mars 2015Albert ROGUET
 - 4 avril 2015.....Mickaël MARQUET
 - 6 juin 2015.....Katia CLEMENT
 - 4 juillet 2015.....Marc NICOLE

- Conseils Municipaux : (20h30) - (pour mémoire)
 - 31 mars 2015
 - 28 avril 2015
 - 26 mai 2015
 - 30 juin 2015
 - 28 juillet 2015

Le Maire,
Mickaël MARQUET

Les Conseillers municipaux,
La séance est levée à 22 h 20

